

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Société Voyageurs du Monde S.A.

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2018

14^{ème} résolution

A l'Assemblée Générale de Voyageurs du Monde S.A.,

En vertu de mon mandat de Commissaire aux Comptes de votre société et en vertu de la mission qui m'est confiée par l'article L. 225-209 du Code de Commerce et par les différents paragraphes de la résolution d'actions achetées, j'ai l'honneur de vous adresser ce rapport spécial sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées.

Vous trouverez en annexe à ce rapport les propositions de loi de réduction de capital par annulation d'actions achetées, ainsi que les modalités de la présente opération. Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de ma haute considération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de ma haute considération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de ma haute considération.

Voyageurs du Monde

Société Anonyme
au capital de 3 691 510 €
55 rue Saint Anne
75002 Paris

Assemblée Générale mixte du 30 mai 2018

14^{ème} résolution

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

KPMG S.A

Commissaire aux Comptes
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Société Voyageurs du Monde S.A.

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2018

14^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de Voyageurs du Monde S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly sur Seine et Paris La Défense, le 23 avril 2018

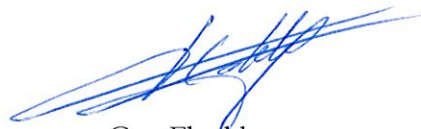
Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A



Michèle Vigel
Associée

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Guy Flochlay
Associé



Vincent de Becquevort
Associé